

toute l'information pour votre entreprise

FAITES PARLER LES CHIFFRES

BON À SAVOIR *EMPLOYEUR*

Obtenez un diplôme grâce à votre expérience!

ÇA VOUS CONCERNE

TGC Services



La revue de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat • NOUVELLE-CALÉDONIE

Chèque Déjeuner Calédonien C'est le choix!

Le Chèque





La Carte

Rejoignez-nous Tel: 26 56 00

Chèque Déjeuner Calédonien

Sommaire

ACTUS

FORMATION CMA

Réaliser une fiche de paie

16APPRENTISSAGE

- Julien Mazier, garagiste et maître d'apprentissage
- Marlone Maiarii, apprenti en 1^{ère} année CAP Maintenance des véhicules

18 INTERNET: VOIR ET ÊTRE VU

VOS RENDEZ-VOUS CMA

BON À SAVOIR

- Obtenez un diplôme grâce à votre expérience!
- Permanences juridiques gratuites

ÇA VOUS CONCERNE

- TGC Services
- Nouveaux locataires au pôle artisanal Panda

SANTÉ-SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

Artisans, participez à la valorisation de textile usagé!

38SAVOIR-FAIRE

- Jacqueline Levenchaud, horlogère
- Carine Cattet-Chenevier, co-gérante d'Aguaponie Concept

Édito



Pour piloter? Savoir gérer!

Le second métier de tout chef d'entreprise concerne la gestion. Concentré sur son savoir-faire technique, l'artisan néglige trop souvent son suivi comptable. Si le défaut de gestion peut être fatal à l'activité, mettre en place des tableaux de bords est un indéniable gage de pérennité. Car savoir gérer son entreprise c'est disposer des outils pour la piloter c'est-à-dire anticiper, prendre les bonnes décisions au bon moment, dialoguer avec son banquier et envisager l'avenir à la lumière d'indicateurs incontournables. La gestion vous éclaire! Et il vous appartient de prendre en main cet aspect de la vie de votre entreprise. Que vous décidiez de confier votre comptabilité à un expert, ou d'en faire le suivi vous-même ou via votre conjoint, que vous soyez jeune entrepreneur, en développement, ou en difficultés : il n'est jamais trop tard pour s'y mettre. Votre Chambre consulaire a fait de la gestion l'un des pivots de son service aux entreprises. Il s'articule autour de 4 leviers complémentaires : le conseil, les outils, la formation et un service comptable. La gestion arrive ainsi en seconde position dans les demandes de conseils gratuits et c'est la thématique abordée dans le cadre d'un entretien sur cinq. Notre aide se décline également au travers d'outils mis à disposition des artisans : méthode de calcul de prix, logiciel de devis-factures et logiciel de tenue simplifiée de comptes. En matière de formation professionnelle, la gestion est en pôle-position avec un tiers des stages dispensés par notre CFA. Enfin notre Centre de gestion des métiers (CEGESMET), association loi 1901 présente à Nouméa et Koné, fournit aux adhérents artisans ses services en matière de bilan. comptes de résultats, tableaux de financements etc... Un dispositif complet, pensé pour vous, et à portée de main! Alors...prêt à piloter?

> Daniel VIRAMOUTOUSSAMY Président de la CMA-NC

DOSSIER
Gestion: Faites
parler les chiffres!

« Le Mag des Artisans » est une publication de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie Tél. : 28 23 37 – Directeur de publication : Daniel Viramoutoussamy – Coordination : Laure Le Gall Rédaction : Nelly Jutteau – Laure Le Gall – Célia Grondin – Maquette : REZOMEDIAS Photos : Nelly Jutteau et CMA-NC – Règie publicitaire : REZOMEDIAS 28 63 01 Impression : Artypo – Tirage : 11 000 exemplaires – Issn : 2556 – 8302



Actus

Salon de la Femme

o du vendredi 2 au dimanche 4 mars

Un salon dédié à l'univers de la femme avec au programme des ateliers, des démonstrations sportives, des défilés, des expositions culturelles...

Salon Habitat et Déco

o du ieudi 22 au dimanche 25 mars

Venez découvrir tous les nouveaux équipements pour aménager et/ou réaménager votre intérieur et votre extérieur.



Entrée libre et gratuite

Contacts pour exposer : Maison des artisans Tél : 77 30 90

et 27 56 85. Mail: artisans@lagoon.nc

Chiffre: 11 064

Artisans calédoniens, c'est le nombre d'établissements que vous dirigez! Celui-ci reste stable en 2017.

82% des établissements sont implantés en province Sud, 75% dans les communes du Grand Nouméa. 1 établissement artisanal sur 2 exerce dans le secteur du bâtiment. Vous êtes 24% à être structurés en sociétés.



Sources:

Observatoire de l'Artisanat d'après les données du Répertoire des Métiers au 1^{er} janvier 2018.

#श्लीमिकि

Vous trouverez très prochainement sur notre site internet **www.cma.nc**, l'ensemble des données relatives à l'artisanat calédonien dans les Chiffres clés au 1^{er} janvier 2018 réalisés par l'Observatoire de l'Artisanat.

La CMA-NC et la BNC partenaires!

Une convention de partenariat a été conclue entre la Chambre de métiers et de l'artisanat et la Banque de Nouvelle-Calédonie. Ce partenariat, qui s'inscrit dans la stratégie du Schéma Directeur de l'Artisanat 2015-2019, vise à accompagner le développement économique des entreprises artisanales par l'amélioration de la qualité de la relation banque - artisan.





Concrètement, ce partenariat vous permettra de bénéficier de nombreux avantages :

- Une offre dédiée aux artisans : la BNC s'engage à développer et proposer une offre de produits et services sur-mesure et à des conditions spécifiques à destination des artisans.
- Une démarche conjointe des équipes de la BNC et de la CMA pour accompagner les entreprises artisanales sur des thématiques telles que les facteurs de réussite d'une reprise, ou encore la détection et l'accompagnement des situations difficiles.
- Une réflexion conjointe de la BNC et de la CMA sur le rôle et les missions de chacun afin d'être au plus près des besoins des articans

4 Confidence

Services de développement économique : Grégory ARMANDO
Responsable de l'offre de services aux entreprises

Tel: 28 23 37

Vos rendez-vous en février, mars et avril



Permanences gratuites!

Notre partenaire ORASE, expert dans l'amélioration des relations humaines au sein des entreprises, vous propose des permanences gratuites afin d'évoquer de manière confidentielle le moyen de résoudre à l'amiable un différend avec un client ou un fournisseur, une mésentente avec un associé ou bien un conflit avec un salarié.

Notez les rendez-vous suivants, pour rencontrer un médiateur :

Au siège de la CMA-NC à Nouville, de 12h00 à 13h30 :

- Mardi 6 février 2018
- Mardi 6 mars 2018
- Mardi 3 avril 2018

#ROUND !!

Auprès d'Orase : Tél : 76 48 19 - 76 28 64

scm@lagoon.nc - www.orase.nc

Auprès d'un animateur économique de la CMA: 28 23 37



Obtenir un diplôme grâce à votre expérience

Le dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience permet d'obtenir, sans formation et sur la seule base de l'expérience, un diplôme professionnel. Le Centre de formation de l'artisanat, en tant que point relais conseil, vous informe sur ce dispositif : qui est concerné, pour quels diplômes, comment y accéder, à qui s'adresser, combien ca coûte, etc.

En province Nord

À l'antenne CMA-NC de Koné. Contact tél : 47 30 14 : **le mercredi 7 mars à 11h45 En province Sud**

Au Centre de formation de l'artisanat, à Nouville. Contact tél : 25 97 40 :

le mardi 3 avril à 11h45

₽विविधिक

IDC-NC - Tél: 05 07 09

Centre ville 1, rue de la Somme Nouméa

s'informer

www.vae.nc

Avec la DTE : matinées de la prévention

Sécurité et protection de la santé au travail Evaluer les risques psychosociaux



Souffrance psychologique, travail désorganisé, relations délétères, absentéisme, turn-over... Cette matinée de la prévention vous permettra d'identifier les sources de risques, les évaluer, prendre des mesures nécessaires, repenser l'entreprise pour faire du travail un lieu d'épanouissement et de cordialité et non un lieu de souffrance.

Nouméa le 21 février - Koné le 22 février - Poindimié le 23 février

ு ் ா philippe.dimaggio@gouv.nc

Inscriptions sur le site : www.dtenc.gouv.nc

Evaluer les risques professionnels dans son entreprise



Première étape d'une politique de santé et de sécurité au travail dans l'entreprise, l'EvRP permet d'identifier, analyser et évaluer les risques, ainsi que d'en déduire des actions correctives qui vont réduire les accidents du travail, l'absence des salariés et améliorer les performances globales de l'en-

treprise. En quoi consiste cette démarche ? Comment l'organiser et la conduire ? Cette matinée de la prévention répondra à toutes vos interrogations.

Nouméa le 21 mars - Koné le 22 mars - Poindimié le 23 mars

Rentrée au CFA : places encore disponibles !

Une nouvelle année a démarré pour nos futurs artisans qui ont fait leur rentrée au Centre de formation de l'artisanat le 23 janvier dernier. Les apprentis de lère année ont pu découvrir leur nouvel environnement d'apprentissage et les 2èmes années ont retrouvé leurs camarades et formateurs.

Il est encore temps de s'inscrire dans certaines formations. Il reste encore des places pour les formations en **boulangerie, menuiserie, pâtisserie, plomberie et rénovation bâtiment.**

#स्त्रीतिष्ठिः

Centre de formation de l'artisanat au 25 97 40 du lundi au vendredi de 7h à 16h



Actus

Démarquez-vous : demandez votre titre avant le 23 mars !





Vous êtes inscrits au Répertoire des métiers depuis plus de deux ans? Vous possédez un diplôme ou une expérience significative d'un métier artisanal? Vous exercez dans un univers concurrentiel et vous souhaitez vous démarquer de vos concurrents?

Obtenez la reconnaissance officielle de votre compétence et de votre savoir-faire en demandant votre titre d'Artisan ou de Maître Artisan. Décernés sur la base de justifications apportées par le chef d'entreprise quant à ses qualifications et son expérience, ils sont symbolisés par des logos dont l'utilisation est protégée au niveau national. Facilement reconnaissables par le grand public, bleu pour les Artisans et rouge pour les Maîtres Artisans, ils représentent un gage de qualité aux yeux des consommateurs. L'obtention de ce titre vous permet également de bénéficier de visibilité. D'abord, lors de la médiatisation de la cérémonie de remise officielle. Ensuite par un affichage privilé-

gié sur l'annuaire des artisans. Enfin grâce au kit de communication associé aux titres. En 2017, 22 artisans issus de tout le territoire ont obtenu un titre.

Vous souhaitez obtenir l'un de ces titres?

Renseignez-vous auprès des Centres de formalités de la CMA-NC à Nouméa ou dans nos antennes à La Foa, Panda, Koné, Koumac ou Poindimié. La date limite de dépôt des dossiers de demande est fixée au 23 mars.

4 Continues

Centre de formalités des entreprises de la CMA-NC au 28 23 37 ou par mail cfe@cma.nc Retrouvez tous les artisans calédoniens titrés sur www.annuairedesartisans.nc



Artisans d'art : rendez-vous le 19 avril pour la 2^{ème} édition du jeudi artisanat d'art !

A noter dans vos agendas : 19 avril 2018! C'est la date du prochain Jeudi du centre ville artisanat d'art qui se déroulera sur la place des cocotiers de 9h00 à 19h30.

Forte de son succès lors de la 1^{ère} édition en 2016, la Chambre de métiers et de l'artisanat organise la 2^{ème} édition du Jeudi du centre ville dédié à l'artisanat d'art.

Les artisans pourront exposer leur savoir-faire à travers leurs productions et démonstrations auprès du grand public. Nouveauté de cette 2ème édition des ateliers d'initiation seront également proposés. Comme en 2016, les Calédoniens, les touristes et les croisiéristes pourront déambuler sur le marché et découvrir les 10 univers : bois, pierre, terre, verre, métal, bijoux, textile, cuir, déco et vannerie. La CMA-NC prendra à sa charge l'inscription et l'organisation. Tous les ressortissants ayant un numéro au Répertoire des métiers (artisans créateurs, fabricants avec une dimension artistique, et les savoir-faire traditionnels de Nouvelle-Calédonie) qui souhaiteraient participer sont invités à se faire connaître auprès de la CMA-NC d'ici fin février.



Estelle DELAMARE, animatrice artisanat d'art Tél : 76 87 41 et estelle.delamare@cma.nc











VOTRE CITROËN JUMPY COMBI 8 OU 9 PLACES

À PARTIR DE 3400000 FTTC' PRIX CLÉ EN MAIN

INSPIRED BY YOU

*Offre valable jusqu'au 28/02/18. Modèle présenté : Citroën Jumpy Space Tourer 8 places à 3 705 600 F clé en main. Tarif incluant éco taxe, carte grise et TGC.

citroen.nc

Actus

Note de conjoncture : les tendances

Par le biais de notre enquête d'opinion annuelle réalisée fin 2017, vous avez été 317 entreprises représentatives de la population artisanale calédonienne à avoir été enquêtées. Comment avez-vous vécu l'année 2017 ? Quelle est la situation de l'artisanat en Nouvelle-Calédonie ?

L'activité en 2017 a été meilleure qu'en 2016 : 66% d'entre vous ont déclaré avoir maintenu ou amélioré leur activité, soit une proportion en hausse comparée à l'année dernière. Néanmoins, l'activité reste limitée et ne permet pas l'augmentation du chiffre d'affaires annuel moyen des entreprises artisanales.

L'emploi en 2017 est resté stable (76% de réponses), et vous avez continué à recourir à la sous-traitance (30% de réponses). Vous faites appel en moyenne à 3 sous-traitants pour les besoins de votre activité. Vous êtes 4 entreprises sur 10 qui investissent chaque année dans

l'artisanat. Comparé à 2016, l'investissement progresse légèrement, mais pour des montants plus faibles. En 2017, les investissements ont été consacrés aux matériels de production, informatiques et de bureau ou mobilier.

La situation de trésorerie en 2017 s'est maintenue pour 65% d'entre vous, soit une proportion plus importante qu'en 2016. Vous demeurez 4 entreprises sur 10 à rencontrer des difficultés de trésorerie au cours de l'année.

L'appréciation de la conjoncture pour l'année 2018 est similaire à celle estimée fin 2016 pour 2017. Ainsi, vous êtes près de 6 entreprises sur 10 à être optimistes pour l'année prochaine.

Vous trouverez prochainement sur notre site internet **www.cma. nc**, l'analyse détaillée de la Conjoncture artisanale 2017 réalisée par l'Observatoire de l'artisanat.

Rappel: TSS à payer avant le 28 février!

Les entreprises au régime fiscal du forfait doivent s'acquitter de la Taxe de Solidarité sur les Services (TSS) de l'année 2017 avant le 28 février.

Trois possibilités pour régler la TSS :

- soit en se rendant directement au service de la recette au 1er étage de l'hôtel des impôts.
- soit par courrier au 13 rue de la somme BP B19 98 848 Nouméa,
- soit via le site internet www.impots.nc.

Une formation pour les maréchaux-ferrants!

Du 7 au 13 décembre dernier, le conseil du Cheval de Nouvelle-Calédonie en partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie a organisé une formation professionnelle pour tous les acteurs de la filière équine.

En proposant cette formation unique sur le territoire, le conseil du Cheval a pour objectif de favoriser le développement des projets et d'assurer ses missions en faveur de la filière équine.

Les nombreux professionnels de ce secteur (éleveurs, entraîneurs, cavaliers, maréchaux-ferrants, vétérinaires) ont ainsi pu se rencontrer et partager leurs expériences.

La formation était dispensée par Denis LEVEILLARD formateur expérimenté de métropole. Répartie sur 4 jours elle s'est déroulée ainsi :

- 2 jours étaient consacrés aux éleveurs, entraîneurs et cavaliers à Nessadiou et à La Tamoa,
- 3 jours pour les maréchaux-ferrants à La Tamoa,
- 1 jour pour les maréchaux ferrants et vétérinaires.

5 maréchaux ferrants ayant bénéficié de l'aide financière de la CMA-NC ont suivi cette formation. L'occasion pour eux d'acquérir de nouvelles compétences et de partager leur expérience avec d'autres professionnels du secteur.

4641110088

Conseil du Cheval de Nouvelle-Calédonie au 84 96 58



Ctunc.

Hebdomadaire calédonien d'informations générales.

Vous informer, sans rien cacher.

D'ABONNEMENT POUR SEULEMENT OFFRE SPÉCIALE SPÉCIALE PROFESSIONNELS valable jusqu'au 28/02/2018

AU LIEU DE 3.990°



GRAND JEU

À DÉCOUVRIR LE 15 FÉVRIER DANS VOTRE **ACTU.nc** N°204

LES NEWS DE LA SEMAINE

DES ARTICLES SANS LANGUE DE BOIS INTERVIEW, POLITIQUE, ÉCONOMIE, SOCIÉTÉ, ...

CONTACTEZ-NOUS: 77 19 72 - rezomedias@gmail.com

Actus

À noter! Déclaration de ressources 2017

En février, la CAFAT envoie par courrier aux travailleurs indépendants un imprimé de déclaration de ressources 2017, ainsi qu'une notice explicative. À défaut, pensez à télécharger le formulaire sur le site www.cafat.nc

Cette déclaration doit être retournée complétée avant le 31 mars 2018 (au plus tard le 30 avril 2018 si vous êtes imposé(e) au régime du bénéfice réel ou du réel simplifié).

Attention! Dans votre intérêt, retournez cette déclaration avant la date limite afin d'éviter:

- une majoration de 5 000 F Cfp pour déclaration tardive
- la fixation de votre cotisation au montant le plus élevé.

Toutefois, la Caisse pourra revenir sur ce montant et calculer la cotisation réellement due, au vu de la déclaration de ressources qui doit impérativement être fournie complétée et signée. À défaut, la cotisation reste calculée sur l'assiette maximale.

मध्यापिक स

Branche recouvrement CAFAT

Tél.: 25 58 09

Eurêka version 8 : effectuez votre mise à jour !

Cette nouvelle version apporte certains ajustements nécessaires notamment sur les régimes d'exonération de TGC (Taxe Générale sur la Consommation). Elle permet également de différencier dans les tableaux synthétiques Devis et Factures, le montant de la TSS et les montants de chaque taux de TGC.

다. 28 23 37 ou eco@cma.nc

Pour effectuer la mise à jour de votre logiciel :

- Ouvrir le logiciel Eurêka Devis Factures
- Cliquer sur « Outils » puis « Mise à jour d'Eurêka par Internet »
- Ne pas interrompre la mise à jour avant la fin du téléchargement.

Une fois la mise à jour effectuée vous devez voir s'afficher en haut à droite le numéro de la nouvelle version (Version 8). Si ce n'est pas le cas réessayez de faire la mise à jour.

Attention aux radiations : informez-nous pour tous changements concernant votre entreprise!

Vous déménagez, vous changez de téléphone, vous créez une adresse mail... Vous avez l'obligation (article 27 de la délibération n°564) de signaler tous changements concernant votre entreprise au Centre de formalités de la Chambre de métiers et de l'artisanat le plus proche de chez vous ou de votre entreprise.

En 2017, c'est plus de 130 entreprises qui ont été radiées par la commission du Répertoire des Métiers de la CMA-NC faute de coordonnées valides.

Outre l'aspect réglementaire, en actualisant vos données, celles-ci se mettent automatiquement à jour sur l'annuaire des artisans (www.annuairedesartisans.nc) consulté par vos clients potentiels.

4 dPlinfoss

Auprès des centres de formalités de la CMA-NC

CFE Nouméa

BP 4186 - 98846 Tél. 28 07 49 Fax 28 27 29 cfe@cma.nc

CFE Antenne de Panda

BP 4709 - 98839 Tél. 24 32 62 Fax 24 22 44 panda@cma.nc

CFE antenne de La Foa

BP 56 - 98880 Tél. 46 52 86 Fax 46 52 88 lafoa@cma.nc



CFE antenne de Koné

BP 641 - 98860 Tél. 47 30 14 Fax 47 30 17 kone@cma.nc

CFE antenne de Poindimié

BP 155 - 98822 Tél. 42 74 82 Fax 42 74 11 poindimie@cma.nc

Case de l'entreprise à Lifou

BP 545 - 98820 WE Tél. 45 19 90 Fax 45 04 14 accueil@case.nc



DÉVELOPPEZ VOTRE ACTIVITÉ À DUMBÉA



Formations CMA

• FORMATION SUPPORT À L'ENTREPRISE

APPRENDRE À FAIRE DES DEVIS, DES FACTURES AVEC LE LOGICIEL EUREKA

À Koné : 19 février À Nouméa : 05 mars

1 jour soit 7 heures - tarif spécial artisan : 15 000 Cfp

Apprendre à réaliser des devis et des factures, leur suivi et leur recouvrement. Pour acquérir les compétences pour l'utilisation du logiciel EUREKA DEVIS-FACTURES.

APPRENDRE À GÉRER SON ENTREPRISE GESTION NIVEAU 1

À Koné : 27 au 28 février À Nouméa : 26 au 27 avril

2 iours soit 16 heures - tarif spécial artisan : 15 000 Cfp

Pour comprendre les mécanismes de la comptabilité d'entreprise. Pour acquérir les bases de la comptabilité simplifiée avec le logiciel EUREKA ou sur support papier.

T.G.C

A Nouméa et dans les antennes CMA-NC de Koné, Koumac, Poindimié, La Foa, Panda et des îles Loyauté. Consulter les dates sur le planning en ligne sur www.cma.nc

1/2 journée soit 4 heures - tarif spécial artisan : gratuit

Pour comprendre le mécanisme de la TGC et identifier sa situation au regard de l'activité de l'entreprise. Pour mesurer les enjeux et incidences sur les coûts, les prix et les outils de l'entreprise.

• FORMATIONS RESSOURCES HUMAINES

• RÉALISER UNE FICHE DE PAYE

À Nouméa: 26 mars

1 jour soit 8 heures - tarif spécial artisan : 18 750 Cfp

Pour apprendre à réaliser une fiche de paye.

◆ AIDE À L'EMBAUCHE À Nouméa : 26 février À Nouméa : 23 mars

1 jour soit 8 heures - tarif spécial artisan: 18 750 Cfp

Pour connaître les sources du droit du travail et connaître les obligations sociales de l'employeur.

• FORMATIONS TECHNIQUES

O POSE ET MAINTENANCE D'UN CHAUFFE EAU GAZ INDIVIDUEL

À Nouméa : 06 au 08 mars

3 jours soit 24 heures - tarif spécial artisan : 49 875 Cfp

Dimensionner un chauffe-eau individuel au gaz, le poser, l'entretenir et détecter les pannes courantes en toute sécurité pour intervenir.

POSE ET MAINTENANCE INSTALLATION GAZ INDIVIDUEL

À Nouméa: 18 au 19 avril

2 jours soit 16 heures - tarif spécial artisan : 33 750 Cfp

Dimensionner un réseau gaz, l'installer, le mettre en service et effectuer des vérifications en toute sécurité.

APPRENDRE LA SOUDURE À L'ARC AVEC ÉLECTRODE ENROBÉE SUR ACIER NIVEAU 1

À Nouméa : 19 au 21 février

3 jours soit 20 heures - tarif spécial artisan : 51 750 Cfp

Réaliser des assemblages de plats et de profilés de fines épaisseurs grâce au procédé de soudage à l'arc avec électrode enrobée sur des éprouvettes assemblées en angle et bout à bout en toute position. Avoir un premier niveau de qualité couramment accepté dans les activités de la métallerie-serrurerie.

O LES TECHNIQUES DE BRASAGE DU CUIVRE

À Nouméa : 26 février

1 jour soit 8 heures - tarif spécial artisan : 17 250 Cfp

Maîtriser toutes les techniques de brasage relatives au cuivre : lampe à souder et chalumeau oxygène acétylène.

O PRÉSENTATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT EN NOUVELLE-CALÉDONIE – MODULE 0 (PRÉPARA-TOIRE AU STAGE CALPV)

À Nouméa : 29 mars À Nouméa : 10 avril

1 jour soit 8 heures - tarif spécial artisan : 15 000 Cfp

Pour développer son activité à partir des énergies renouvelables (EnR) et la pose de panneaux photovoltaïques (PV) en résidentiel. Pour connaître la réglementation en Nouvelle-Calédonie, les opportunités de ce nouveau marché et les démarches techniques et administratives.

CALPV TECHNICIEN DE POSE PANNEAU PHOTOVOL-TAÏQUE RÉSIDENTIEL NIVEAU I

À Nouméa : 16 au 17 avril

2 jours soit 16 heures - tarif spécial artisan : 38 250 Cfp

Pour acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaire à l'installation d'un système photovoltaïque résidentiel raccordé au réseau. Pour estimer la faisabilité du projet en fonction de l'implantation du lieu. Pour savoir choisir un système adapté répondant aux besoins du client et réaliser l'installation dans les règles de l'art, le respect de la réglementation et en sécurité. Pour assurer la maintenance et l'entretien d'une installation.

O TECHNIQUES DE BASE DE LA PLOMBERIE NIVEAU 1

À Nouméa : 16 au 17 avril

2 jours soit 16 heures - tarif spécial artisan : 38 250 Cfp

Acquérir les connaissances de base et de savoir-faire afin de réaliser des interventions simples de plomberie.

• FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

O HYGIÈNE ET SALUBRITÉ (TATOUEURS, MAQUILLAGE PERMANENT, PERCEURS)

À Nouméa: 26 au 28 mars

3 jours soit 21 heures - tarif spécial artisan : 43 500 Cfp

Pour appliquer la réglementation en vigueur. Pour aménager le local selon la technique utilisée. Pour pratiquer des actes en toute sécurité dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité selon la technique utilisée.

• STAGE D'ACTUALISATION HYGIÈNE ET SALUBRITÉ (TATOUEURS, MAQUILLAGE PERMANENT, PERCEURS)

À Nouméa : 09 avril

1/2 journée soit 4 heures – tarif spécial artisan : 9 000 Cfp

Stage annuel d'actualisation pour être aux normes suite à la nouvelle réglementation pour sur la pratique du tatouage, du perçage corporel et du maquillage permanent.

• TRP (TRANSPORT ROUTIER DE PERSONNES)

À Nouméa : 19 au 23 février À Koné : 26 au 30 mars

5 jours soit 38 heures - tarif spécial artisan: 60 000 Cfp

Pour les entrepreneurs ou futurs entrepreneurs de transport routier de personnes.

• VLC (VÉHICULE DE LOCATION AVEC CHAUFFEURS)

À Nouméa : 12 au 13 février À Koné : 05 au 06 mars À Nouméa : 08 au 09 mars

2 jours soit 16 heures - tarif spécial artisan : 25 000 Cfp

Pour acquérir des connaissances dans le domaine des VLC appliqué à la Nouvelle-Calédonie et obtenir une attestation de capacité professionnelle.

O HABILITATION ÉLECTRIQUE ÉLECTRICIEN

À Koné : 12 au 13 mars À Nouméa : 19 au 20 mars À Nouméa : 16 au 17 avril

2 jours soit 16 heures - tarif spécial artisan : 36 000 Cfp

Pour préparer le personnel électricien chargé d'assurer des travaux ou des dépannages à exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques basse tension et/ou haute tension.

O HABILITATION ÉLECTRIQUE NON ÉLECTRICIEN

À Nouméa : 13 mars

1 jour soit 8 heures - tarif spécial artisan : 15 000 Cfp

Préparer toute personne non-électricien chargée de travaux ou de dépannages sur ou au voisinage des ouvrages électriques à pouvoir les exécuter en toute sécurité.

STAGE D'ACTUALISATION HABILITATION ÉLECTRIQUE ÉLECTRICIEN

À Koné: 26 février

1 jour soit 8 heures - tarif spécial artisan : 18 750 Cfp

Stage annuel d'actualisation pour être aux normes et appliquer la réglementation en vigueur.

• RÈGLES DE SALUBRITÉ DES DENRÉES ALIMENTAIRES À Nouméa : 05 avril

1 jour soit 8 heures - tarif spécial artisan : 22 500 Cfp

Pour sensibiliser sur les bonnes pratiques d'hygiène alimentaire. Pour détecter et maitriser les risques alimentaires.

Renseignez-vous!

O Pour qui?

Nos formations s'adressent à un large public : artisans, conjoints d'artisan, salariés, chefs d'entreprise, personnes en insertion professionnelle...

Où s'inscrire?

Nouméa : Centre de formation de l'artisanat, 1 rue Juliette Bernard - Nouville : de 8h à 12h et de 13h à 17h, du lundi au jeudi et le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h

Tél.: **25 97 40** Email: **formation@cma.nc**

Pour une formation en province Sud: contactez Gaëlle Galand, 25 97 40

Pour une formation en province Nord et dans les îles Loyauté : contactez

Émilie This, Antenne CMA Koné: 47 30 14

Consultez toute l'année le planning des formations sen ligne!

Rendez-vous sur www.cma.nc





22 Rue Réaumur Ducos - Tél. 27 27 69 - 78 68 64 - Fax : 24 19 59 e-mail : axiome@axiome.nc

Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 12 h et de 13h à 17h et le samedi de 8h à 11h

Formations CMA

Réaliser une fiche de paie

OBJECTIF GÉNÉRAL:

- O Connaître les sources du droit du travail
- O Connaître les obligations sociales de l'employeur
- Etre capable d'établir un bulletin de paie à partir d'éléments variables

CONTENU DE LA FORMATION:

1) LES OBLIGATIONS LÉGALES ET MENTIONS LÉGALES

2) LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU SALAIRE

- > Détermination de la base
- > Calcul des éléments variables
- > Calcul des cotisations et contribution
- > Définition du net imposable et du net à payer

3) LES DÉCLARATIONS SOCIALES

> Les caisses de recouvrement sécurité sociale (Cafat, Humanis)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES:

- > Cours et travaux dirigés avec support d'enseignement sur la base de cas pratiques
- > À l'issue de la formation, il est remis à chaque participant un livret de formation relatif à ladite formation

LE CFA PROPOSE ÉGALEMENT TROIS AUTRES FOR-MATIONS EN RESSOURCES HUMAINES :

« AIDE À L'EMBAUCHE »

« EMBAUCHER: QUEL CONTRAT DE TRAVAIL?»

« CALCULER ET DÉCLARER SES CHARGES SOCIALES »

RETROUVEZ TOUTES LES INFOS ET LES DATES DES PROCHAINES FORMATIONS EN RESSOURCES HUMAINES SUR WWW.CMA.NC

Public: Artisan, porteur de projet artisanal

Lieu de formation : Centre de formation de l'artisanat, à Nouville et antennes de la CMA de Koné, La Foa. Poindimié

Durée: 16 heures

Nbre de stagiaires : 10 stagiaires

Tarif: Ressortissants CMA-NC: 15 000F



Renseignements

Tél: 25 97 40 / formation@cma.nc Retrouvez notre offre complète de formations et le planning annuel sur www.cma.nc

VOTRE CITROËN BERLINGO ALL INCLUSIVE!



À PARTIR DE

29 900 FTTC PRIX CLÉ EN MAIN



- Contrat d'entretien 5 ans, 70 000 km
- Avec clé relai



inspired **BY YOU**

*Offre valable en LLD sur 60 mois sur le modèle CITROEN BERLINGO fourgon 2 places, au prix de vente hors TGI de 1 845 000 F clé en main incluant écotaxe, carte grise, TGC, contrat d'entretien 60 mois 70 000 km, avec clé relai et garantie constructeur 5 ans 70 000 km. Coût total de la location de 1 794 000 F. Soit 60 loyers à 29 900 F, hors assurance, avec restitution du véhicule à la fin du contrat de location. Pour 70 000 kms sur 60 mois, et 10 F du kilomètre supplémentaire. Frais de dossier de 18 000 F. Offre réservée aux professionnelles valable jusqu'au 28 févirer 2018 sous réserve d'acceptation du dossier par LOCAUTO.

ALMAMETO
AUTOMORIES Tél.: 41 40 70 | Stéphanie: (+687) 78 35 05 | Cyrielle: (+687) 75 28 70

Mutuelle des Patentés et Libéraux



Apprentissage

Julien Mazier, garagiste et maître d'apprentissage

Après un bac en gestion-comptabilité et un Diplôme préparatoire aux études comptables et financières (DPECF), Julien Mazier change d'orientation pour se consacrer à la mécanique via un BAC Pro puis un CAP carrosserie. « Je me suis spécialisé dans la rénovation de voitures anglaises, avec de gros moteurs, mais en arrivant en Nouvelle-Calédonie, j'ai dû m'adapter au marché. J'ai appris à réparer les pick-up, cela reste de la mécanique, avec un peu de raisonnement, on retrouve le fonctionnement ».

Julien Mazier a ouvert L'atelier Mazier, son atelier de réparations mécaniques, il y a bientôt 3 ans, à Ducos. « J'ai pris quelques stagiaires mais Marlone est mon premier apprenti. Je tenais vraiment à former un jeune, car c'est comme cela que j'ai appris aussi, ça me tient à cœur de rendre la pareille. Marlone m'a été présenté par une personne du CFA, qui a su que je cherchais quelqu'un. Notre rencontre a découlé sur un stage de deux semaines, puis sur 3 autres semaines l'été dernier, avant de signer le contrat d'apprentissage en février 2017. Je suis satisfait de Marlone, il est sérieux. Il fait des erreurs mais il est là pour apprendre. A l'atelier, nous travaillons ensemble en fonction de ce qu'il y a à faire. Je lui montre et surtout je lui explique pourquoi je fais telle ou telle chose, c'est le plus important. Il pose des questions, il paraît intéressé, et quand il y a des heures à faire, il est là! Il est vraiment motivé!»



Marlone Maiarii, apprenti en 1ère année de CAP Maintenance des Véhicules Option : véhicules particuliers

Après sa classe de troisième au Collège Champagnat à Nouméa, Marlone arrête l'école. « J'ai passé une année à ne rien faire. L'année d'après, j'ai travaillé dans quelques garages, la mécanique me plaisait depuis un moment mais je n'étais pas formé. C'est la MIJ qui m'a dit que le CFA proposait un CAP, alors je me suis inscrit. J'aime les voitures, le fait que ça change tous les jours, le travail n'est jamais le même. Avec mon maître d'apprentissage, ça se passe bien. Il est toujours là, à côté. Quand j'ai besoin de lui, je lui demande. Il me montre bien ce qu'il faut faire. Quand j'ai fini, il contrôle mon travail. Je fais un peu de tout, des révisions, des freins, les amortisseurs mais aussi des gros chantiers comme l'embrayage et la culasse (...) Au CFA, c'est bon aussi, les profs sont cool. C'est surtout de la théorie en première année, on n'a pas trop de pratique. Mais on nous explique bien comment ça fonctionne, les différentes pièces... ». À 17 ans, le jeune apprenti semble avoir trouvé sa voie.

Compétences acquises

L'apprenti titulaire d'un CAP Maintenance des Véhicules Option : véhicules particuliers est capable, à l'issue de sa formation, de :

- Identifier, réparer ou changer les pièces endommagées
- Effectuer les révisions des véhicules (vidanges, contrôle des systèmes d'injection, d'allumage, de freins, de carburation, de la direction assistée, de la transmission, des airbags...)
- Régler les parties mécaniques, électriques, hydrauliques et pneumatiques de la voiture.
- Organiser son poste de travail (choix des outillages et matériels, approvisionnement des pièces détachées, contrôler la conformité des fournitures, gestion du temps imparti à une intervention...).

Pour devenir Maître d'apprentissage dans la mécanique, renseignez-vous auprès de Françoise MAPOU, chargée de relations entreprises au Centre de formation de l'artisanat. Tél. : 25 97 40.

Les lauréats de l'apprentissage 2017

Les apprentis diplômés ont été mis à l'honneur lors de la cérémonie « Les lauréats de l'apprentissage 2017 » qui s'est déroulée vendredi 15 décembre dernier. Cet événement, organisé par le Centre de formation de l'artisanat (CFA), a rassemblé 400 invités, dont les jeunes, leurs familles, leurs maîtres d'apprentissage et des institutionnels. 94 jeunes ont obtenu leurs diplômes, certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou brevet professionnel (BP), sur les 111 apprentis qui se sont présentés aux examens. Le taux de réussite en 2017 atteint ainsi le taux de 85%.

Cette cérémonie a été l'occasion de récompenser trois jeunes diplômés, sélectionnés parmi 10 nominés, pour l'excellence de l'ensemble de leur parcours de formation.

Le CFA en partenariat avec la mutuelle GARANCE, a remis cette année les 6^{ème} Trophées de l'apprentissage à **Anaïs Raleb**, diplômée d'un C.A.P Pâtisserie, Aymerick Lecourt, titulaire d'un C.A.P Maintenance Bâtiment et Collectivités (MBC) et Dimitri BRAS, diplômé d'un C.A.P Préparation et réalisation d'ouvrages électriques. Les 3 lauréats effectueront un séjour en métropole au 1er semestre 2018 pour parfaire leur formation.

Nouveauté cette année, un prix du mérite a également été remis à trois apprentis pour les féliciter de leur ténacité et les encourager pour la suite de leur parcours. **Larisson Goapana** (CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques), Rébecca Porempoea (CAP Froid & climatisation) et Yann Tanguy (CAP Boucherie), ainsi que les 10 nominés aux Trophées, ont chacun reçu un chèque cadeau d'une valeur de 20 000 Fcfp.



Les trois gagnants des trophées et le Président de la CMA-NC



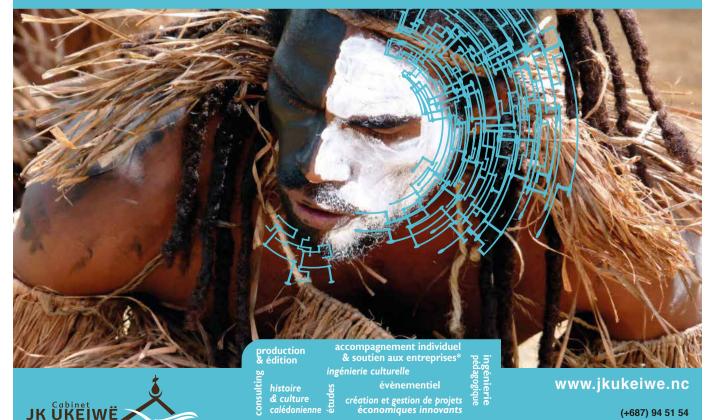
(+687) 94 51 54

facebook.com/cabinet.jkukeiwe



Le président de la CMA-NC et le président de la Commission de la formation Marie-Laurent Le Panse avec les 3 trophées et les 3 prix du mérite.

LE DEVELOPPEMENT PASSE PAR LA CONNAISSANCE DE L'HISTOIRE, DES MENTALITES ET DE LA CULTURE **NOUVELLE-CALEDONIE**



économiques innovants

Internet: voir et être vu

Un artisan sur Internet

Made In Farino

Bénédicte réalise des créations coutures colorées dans son atelier à Farino. Bleu lagon, rouge latérite, vert fougère, soleil doré, reflets pailletés, ses créations peintes à la main se parent des couleurs du pays. La plupart des articles sont des pièces uniques ou déclinées dans des séries de très petites quantités, et sont personnalisables sur commande. Sacs à tartes, tabliers, guirlandes, corbeilles vide-poche, sacs à bijoux ou à linge, trousses, porte-monnaie... sont classés en trois collections : "Balluchons & Compagnie", une invitation au voyage au fil des tissus du monde, "Home Sweet Home", "Pour tous les jours", et "Éphémères", de petites séries limitées disponibles un court moment. Vous pouvez retrouver ses créations sur son site https://lestoilesdesziles.wixsite.com/lestoilesdesziles et suivre son actualité sur sa page Facebook Les Toiles des Z'iles.



Info futée



Le Li Fi va-t-il détrôner le Wi-Fi?

Contrairement au Wi-fi qui utilise les ondes électro magnétiques, le LIFI, de l'anglais Light Fidelity, est une technologie de transfert de données qui utilise la lumière naturelle ou artificielle comme canal de transmission. Selon ses promoteurs, cette technologie à la mise en œuvre peu coûteuse, permettrait des vitesses de transfert bien plus importantes et garantirait une meilleure sécurité que le Wi-Fi. En effet, si le LIFI a l'inconvénient de ne pas pouvoir traverser les murs (il faudrait donc installer un ou plusieurs émetteurs dans chaque pièce de la maison), elle présenterait l'avantage de limiter les possibilités de craquer les réseaux, et donc de récupérer potentiellement des données confidentielles. Dans certains lieux comme les avions ou les hôpitaux, le Li fi pourrait aussi palier au Wi-fi dont les émissions électromagnétiques, par ailleurs controversées, peuvent perturber certains instruments de mesure très sensibles. L'entreprise Philips teste déjà cette nouvelle technologie en partenariat avec Carrefour Euralille à des fins marketing. L'entreprise a développé une application qui transforme n'importe quel smartphone doté d'une caméra en récepteur Li Fi permettant de localiser les clients avec une précision de 1cm pour leur indiquer où se trouve un produit dans le supermarché et recevoir des coupons promotionnels...

Site utile

Toute l'info artisanale en ligne

Pour ne rien louper de l'actualité du monde artisanal, consulter tous les appels d'offre, à candidature ou à projets, s'informer sur la réglementation de votre métier, télécharger gratuitement des modèles de documents, avoir accès à notre planning de formations, à l'agenda des réunions d'informations, aux dates de permanences et visites d'entreprises, des foires, salons et marchés, mais aussi pour être au fait des prochaines échéances fiscales et sociales et bien plus encore, connectez-vous régulièrement sur le site de la CMA-NC. Conçu comme une véritable boîte à outils de l'artisan, ce site, mis à jour quotidiennement, est une mine d'informations pratiques!

www.cma.nc





La nouvelle version!











Un moteur de recherche puissant



Demande de devis en ligne (bientôt)



Nombre de photos illimité



Une géolocalisation précise

Et beaucoup d'autres fonctionnalités ...

Tu cherches un pro ? demande à



Vos rendez-vous CMA



Participez au Passeport pour l'Economie Numérique et découvrez toutes les tendances et outils pour optimiser votre activité! Ce dispositif gratuit de 3 parcours qui vous est dédié, ainsi qu'à votre conjoint, vous permettra de faire le point sur les usages numériques et outils existants, et leurs avantages pour faciliter la gestion quotidienne de votre entreprise.

Parcours InfoTic

Des séances de sensibilisation aux TIC sur des sujets d'actualité et adaptées à vos demandes. Les cinq réunions collectives vous permettent de vous informer sur les outils numériques qui existent et que vous pouvez utiliser dans le cadre de votre activité professionnelle.

- 1 Utiliser des outils efficaces pour mon entreprise
- 2 Découvrir les logiciels Eurêka (devis, facture et tenue de compte)
- 3 Valoriser mon entreprise sur Internet
- 4 Communiquer avec les réseaux sociaux et l'e-mailing
- 5 Recourir à la signature électronique

Durée des sessions : 1h30

• Parcours Pr@Tic

Initiation pratique sur des smartphones et tablettes numériques pour découvrir de manière concrète leurs fonctionnalités, pour bien choisir votre matériel et faciliter votre gestion : gestion des e-mails, de l'agenda, de la prise de photos, le téléchargement d'applications, la géolocalisation...

Durée des sessions : 2h30 avec 4 participants maximum par ateliers.

• Parcours Cre@Tic



Des entretiens individuels d'accompagnement et de conseil, pour vous appuyer dans la concrétisation de tous vos projets web: sites Internet, pages professionnelles sur les réseaux sociaux, etc.

SESSIONS	ANTENNES CMA-NC	MARS	AVRIL	HORAIRES		
InfoTIC						
Découvrir les logiciels Eurêka	KONÉ	29 mars		10, 17, 70		
	POINDIMIÉ	22 mars		16h-17h30		
Valoriser mon entreprise sur Internet	NOUMÉA	05 mars	09 avril	16h-17h30		
Communiquer avec les réseaux sociaux et l'e-mailing	NOUMÉA	12 mars	23 avril	16h-17h30		
Atelier Cré@TIC Facebook (sur 2 matinées)						
	NOUMÉA	19 et 26 mars		8h-11h30		



en ligne sur www.cma.nc

À noter

Nos permanences et visites d'entreprises

		NOS P	ERMANEN	CES	NOS VISITES			
		Un agent de la CMA répond à vos questions et effectue vos formalités d'entreprise dans les communes		Un agent CMA se déplace dans votre entreprise l'après-midi. Prenez rendez-vous pour une des dates suivantes	Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Calédonie		t	
	Communes	Dates		Lieux	Dates	Contact CMA	Antenne	Tél.
	Boulouparis	06 février 06 mars 03 avril	8H - 11H30	Antenne province Sud	Après-midi sur RDV	Caroline MUSSARD	La Foa	46 52 86
PROVINCE SUD	Bourail	08, 15 et 22 février 08, 15, 22 et 29 mars 05, 19 et 26 avril	8H - 11H30		Après-midi sur RDV			
300	Thio	20 mars	9H - 11H3O		Après-midi sur RDV			
	13, 20 et 27 février Dumbéa, Païta 13, 20 et 27 mars	sur RDV An	Antenne		Marine	Nouméa	28 23 37	
	Dullibea, Palla	nbéa, Païta 13, 20 et 27 mars 03 avril	Sui KDV	Pôle artisanal Panda		CALANDRA	Dumbéa	24 32 62
	I					ı		
	Hienghène	16 février 02 mars 06 avril	9h - 11h30	Mairie	Après-midi sur RDV	Audrey POABATY Poindimié		
	Houailou	20 février 20 mars 24 avril	9h - 11h30	Mairie	Après-midi sur RDV		42 74 82	
	Kouaoua	06 mars	9h - 11h30	Mairie	Après-midi sur RDV			
						<u> </u>		
PROVINCE ÎLES	Lifou	20, 21 et 22 février 27, 28 et 29 mars 25, 26 et 27 avril	9h - 11h30	Case de l'entreprise	20, 21 et 22 février 29 mars 25, 26 et 27 avril			
	Maré	1 0/ of 08 marc	Antenne Province des Iles	07 et 08 mars	Jocelyne HOUMBOUY	Nouméa	28 23 37	
	Ouvéa	06 et 07 février 10 et 11 avril	toute la journée	Antenne Province des Iles	06 et 07 février 10 et 11 avril			

Agenda **PACK PRO BÂTIMENT**

Créateurs d'entreprise, artisans du gros œuvre, second œuvre et métiers de la finition, vous souhaitez :

- Optimiser votre démarrage d'activité ?
- Bien vous positionner sur le marché?
- Travailler en toute sécurité et gagner en qualité ?
- Bénéficier d'avantages exclusifs chez vos fournisseurs ?

Inscrivez-vous!





Bon à savoir *Employeur*

SMG ► SALAIRE MINIMUM GARANTI ► 921,28 F PAR HEURE - 155 696 F PAR MOIS (BASE 169H)
SMAG ► SALAIRE MINIMUM AGRICOLE GARANTI ► 783,1 F PAR HEURE - 132 344 F PAR MOIS (BASE 169H)

	VALEUR DU POINT	JOURS FÉRIÉS ET CHÔMÉS
ВТР	À compter du 1 ^{er} janvier 2018 : 915 F (sous réserve de parution au JONC. Avenant salarial n°39 du 1 ^{er} janvier 2018).	8 jours fixes (Article 26 de l'accord, modifié par l'avenant n°37 de 2016) ▶ 1er janvier • Lundi de Pâques • 1er mai • Ascension • Lundi de pentecôte • 14 juillet • 1er novembre• 25 décembre
Boulangerie Pâtisserie	À compter du 1 ^{er} janvier 2017 : 916 F (Avenant salarial n°20 du 22 novembre 2016, étendu par arrêté n°2017-189/GNC du 17 janvier 2017).	4 jours (Article 60 de l'accord, modifié par l'avenant n°13 de 2010) ▶ 1er janvier • 1er mai • 2 jours fixés d'un commun accord dans chaque entreprise relevant de la convention
Coiffure	À compter du 1 ^{er} février 2018 : 965 F (sous réserve de parution au JONC. Avenant salarial n°21 du 15 janvier 2018).	6 jours (Article 59 de l'accord, modifié par l'avenant n°19 de 2016) ▶ 1er janvier • 1er mai • 14 juillet • 25 décembre • 2 jours déterminés par les entreprises parmi les jours fériés énumérés au 1er alinéa de l'article 59
Commerce et divers	À compter du 1 ^{er} janvier 2018 : 792 F (sous réserve de parution au JONC. Avenant salarial n°42 du 11 janvier 2018)	7 jours fixes (Article 29 de l'accord, modifié par l'avenant n°33 de 2013) ▶ 1er janvier • Lundi de Pâques • 1er mai • Lundi de Pentecôte • 24 septembre • 25 décembre • 1 jour déterminé par les entreprises parmi les jours restants listés à l'article 74 de l'AIT
Esthétique	À compter du 1 ^{er} janvier 2018 : 1072 F (sous réserve de parution au JONC. Avenant salarial n°11 du 9 janvier 2018)	7 jours (Article 40 de l'accord) ▶ 1er janvier • Lundi de Pâques • 1er mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 1er novembre • 25 décembre
Hôtels - Bars Cafés	Voir grille salariale (rémunération par catégorie), à compter du 1er janvier 2018 (sous réserve de parution au JONC. Avenant salarial n°27 du 22 novembre 2017).	8 jours fixes (Article 25 de l'accord modifié par l'avenant n°21 de 2014) > 1er janvier • Lundi de Pâques • 1er mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 24 septembre • 11 novembre • 25 décembre (NB : Le 15 août peut faire l'objet d'une substitution par un autre jour non déjà férié chômé de la liste, par négociation interne dans l'entreprise. Cette substitution sera définitive une fois actée dans l'entreprise lors de la première négociation).
Industrie	À compter du 1 ^{er} avril 2017 : 774 F (Avenant salarial n°32 du 21 mars 2017 - Etendu par arrêté n° 2017-1467/GNC - JONC n°8640 du 6 juillet 2017)	8 jours fixes (Article 26 de l'accord, modifié par l'avenant n°27 de 2013) > 1er janvier • Lundi de Pâques • 1er mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 24 septembre • 1er novembre • 25 décembre
Industries extractives mines et carrières	À compter du 1 ^{er} janvier 2018 : 735 F (sous réserve de parution au JONC. Avenant salarial n°21 du 17 novembre 2017)	6 jours (Article 25 de l'accord) ▶ 1er janvier • 1er mai • 25 décembre • 3 jours choisis en fin d'année pour l'année suivante dans chaque entreprise
Transport sanitaire et terrestre	À compter du 1 ^{er} janvier 2017 : 1057 F (sous réserve de parution au JONC. Avenant salarial n°15 du 14 novembre 2017)	7 jours fixes (Article 47 de l'accord) ▶ 1er janvier • Lundi de Pâques • 1er mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 1er novembre • 25 décembre.

Les fêtes légales

Les fêtes légales ci-dessous sont des jours fériés (code du travail article Lp 232-1 et Lp 232-2) ces jours ne sont pas forcément chômés : 1^{er} janvier • lundi de Pâques • 1^{er} mai • 8 mai • Ascension • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • Assomption • 24 septembre • Toussaint • 11 novembre • Noël Les heures perdues par suite de chômage des jours fériés ne donnent pas lieu à récupération. Les jours fériés chômés et leur nombre sont décidés par les partenaires sociaux de chaque convention collective et s'appliquent à l'ensemble de la profession. S'il n'existe pas de convention collective pour une profession les jours fériés chômés peuvent êtres décidés en entreprise au début de chaque année. Seul le 1^{er} mai est férié et chômé pour tous. En cas de travail, la journée est payée et génère en plus une indemnité égale à la journée de travail à la charge de l'employeur.

Obtenez un diplôme grâce à votre expérience!

Ne manquez pas l'occasion d'évoluer professionnellement et de mettre en valeur vos compétences en obtenant un diplôme.

QU'EST-CE QUE LA VAE?

Institué en 2010 en Nouvelle-Calédonie. le dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet d'obtenir, sans formation et sur la seule base de l'expérience, un diplôme professionnel. Seule condition à remplir : avoir exercé des activités professionnelles, salariées ou non, ou bénévoles (syndicales, associatives), de façon continue ou non, pendant une durée totale d'au moins 1 an. et en rapport direct avec la certification visée et pouvoir justifier ces expériences. Quel que soit votre âge, votre nationalité, votre statut et votre niveau de formation. vous pouvez prétendre à la VAE en remplissant cette condition.

QUELS DIPLÔMES AVEC LA VAE?

Plus de 15 000 diplômes professionnels sont accessibles avec la VAE. Ce sont des diplômes de la Nouvelle-Calédonie, des ministères (Education Nationale, Emploi, Jeunesse et Sports...), des écoles, et des branches professionnelles.

Les niveaux sont variés : CAP, BEP, Mention complémentaire, Brevet Professionnel, Bac pro / Bac technologique, BTS, Brevet des métiers d'art / diplôme des métiers d'art, et jusqu'à bac +5!

COMMENT FAIRE POUR ACCÉDER À LA VAE ?

Le Centre de formation de l'artisanat est un point relais conseil (PRC) VAE. En province Nord vous pouvez contacter l'antenne CMA-NC de Koné.



En tant que PRC les missions du CFA sont :

- Une mission d'information : avec la mise en place de réunions collectives d'information sur le thème de la VAE.
- Une mission de conseil : les demandeurs sont conseillés sur le diplôme à valider qui soit le plus en lien avec l'expérience et le projet de la personne. C'est-à-dire que le conseiller analyse la pertinence du projet de VAE et réoriente si besoin est. De plus, il aide à
- se repérer parmi l'offre de diplômes, titres ou certificats professionnels.
- Une mission d'orientation : vers l'autorité certificatrice auprès de laquelle le demandeur constituera son dossier VAE et validera son diplôme.

Ce service est gratuit, personnalisé et adapté à chacun. Retrouvez toutes les dates des prochaines réunions sur l'agenda de notre site www.cma.nc. Pour vous inscrire rapprochez-vous de l'IDC-NC.

Prochaines réunions d'informations:

À Koné, antenne CMA-NC, le mercredi 7 mars à 11 h 45

À Nouméa, Centre de formation de l'artisanat à Nouville, le mardi 3 avril à 11 h 45.

Inscription auprès de l'IDC-NC N°Vert 05 07 09 ou sur www.vae.nc

Point relais conseil Centre de formation de l'artisanat (information, conseil, orientation) :

- o en province Nord à l'antenne CMA-NC de Koné : conseillère formation continue Emilie THIS Tél. 47 30 14
- o en province Sud au CFA: conseillère formation continue Gaëlle GALAND Tél. 25 97 40.

Bon à savoir

Échéances fiscales et sociales

LES DATES INDIQUÉES SONT LES DATES D'ÉXIGIBILITÉ PAR LA PAIERIE DU TERRITOIRE, AVANT LE :

JE SUIS EN ENTREPRISE INDIVISUELLE, JE RÈGLE MES IMPÔTS ET TAXES (IMPÔTS SUR LE REVENU, TSS ET TGC)	JE SUIS EN SOCIÉTÉ, JE RÈGLE MES IMPÔTS ET TAXES (IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS, TSS ET TGC)
Mes déclarations: Je ne suis pas redevable de la TGC: 28/02: Déclaration de TSS (régime fiscal du forfait) ou 14/03 si déclaration par Internet 31/03: Déclaration IRPP (régime fiscal du forfait) Je suis redevable de la TGC: Aucune déclaration pour les mois de février et mars NB: depuis le 1 ^{er} juillet 2017, télé déclaration obligatoire pour les déclarations de TSS et TGC dès 10 millions de Chiffre d'Affaires Mes réglements: IRPP: 28/02 et 31/03 si je suis mensualisé 31/03, paiement du 1 ^{er} acompte (personnes non mensualisées et ayant payé plus de 30 000 CFP au titre de l'IRPP en 2017) TSS: 28/02 versement de la TSS collectée en 2017 (régime fiscal du forfait)	Mes déclarations: 28/02: Déclaration de TSS (société clôturant au 31/01, 30/04, 31/07 et 31/10) ou 14/03 si déclaration par Internet 28/02: Déclaration IS (société clôturant au 31/10) ou 14/03 si déclaration par Internet 28/02: Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 31/07) 31/03: Déclaration de TSS (société clôturant au 28/02, 31/05, 31/08 et 30/11) ou 14/04 si déclaration par Internet 31/03: Déclaration IS (société clôturant au 30/11) ou 14/04 si déclaration par Internet 31/03: Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 31/08) NB: Depuis le 1 ^{er} juillet 2017, télé déclaration obligatoire pour les déclarations de TSS, TGC, IS et pour les dépôts de Procès-Verbaux dès 10 millions de Chiffres d'Affaires Mes réglements: TSS: 28/02 (société clôturant au 31/01, 30/04, 31/07 et 31/10) 31/03 (société clôturant au 38/02, 31/05, 31/08 et 30/11) IS: 28/02 (société clôturant au 31/03: 2ºme acompte; société clôturant au 31/07: 1ºr acompte; société clôturant au 31/10: solde) 31/03 (société clôturant au 30/04: 2ºme acompte; société clôturant au 31/08: 1ºr acompte; société clôturant au 30/04: 2ºme acompte; société clôturant au 31/08: 1ºr acompte; société clôturant au 30/04: 2ºme acompte; société clôturant au 31/08: 1ºr acompte; société clôturant au 30/04: 2ºme acompte; société clôturant au 31/08: 1ºr acompte; société clôturant au 30/04: 2ºme acompte; société clôturant au 31/08: 1ºr acompte; société clôturant au 30/04: 2ºme acompte; société clôturant au 31/08: 1ºr acompte; société clôturant au 30/04: 2ºme acompte; société clôturant au 31/08: 1ºr acompte; société clôturant au 30/04: 2ºme acompte; société clôturant au 31/08: 1ºr acompte; société clôturant au 30/04: 2ºme acompte; société clôturant au 31/08: 1ºr acompte; société clôturant au 30/04: 2ºme acompte; société clôturant au 31/08: 1ºr acompte; société clôturant au 30/04: 2ºme acompte; société clôturant au 31/08: 1ºr acompte; société clôturant au 30/04: 2ºme acompte; société clôturant au 31/08: 1ºr acompte; soci
JE COTISE POUR MA SANTÉ	JE SUIS EMPLOYEUR, JE RÈGLE MES COTISATIONS SOCIALES
Mes déclarations: 31/03: Déclaration de ressources (RUAMM+CCS). Mes réglements: Mutuelle du Commerce: 10/02 et 10/03, paiement des cotisations de janvier et février Mutuelle des Patentés et Libéraux (MPL): 20/02 et 20/03, paiement des cotisations de mars et avril (si réglement mensuel) 0u 20/03, paiement des cotisations du 2 ^{ème} trimestre (si réglement trimestriel) CAFAT (RUAMM et CCS): 31/03, paiement de la cotisation du 2 ^{ème} trimestre	Mes déclarations: Aucune déclaration pour les mois de février et mars. Mes réglements: Mutuelle du Commerce: 10/02 et 10/03, paiement des cotisations de janvier et février Humanis (CRE et IRCAFEX): 25/02 et 25/03, paiement des cotisations de janvier et février (entreprise de plus de 9 salariés)

<u>Lexique</u>

TSS: Taxe de Solidarité sur les Services - TGC: Taxe Générale sur la Consommation - IRPP: Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques - IS: Impôts sur les Sociétés

Permanences juridiques gratuites

La CMA-NC a conclu un partenariat avec l'association des juristes libéraux de Nouvelle-Calédonie pour vous permettre de bénéficier d'un premier conseil juridique gratuit. Ces permanences juridiques mensuelles, gratuites et sur rendez-vous, sont mises en place au siège de la CMA-NC à Nouméa, tous les premiers jeudis du mois. Des permanences sont également prévues sur l'antenne de La Foa.

Vous pourrez également bénéficier de tarifs préférentiels sur différents actes juridiques.

4 questions à Emily Brighton et Isabelle Derrien,

présidente et vice-présidente de l'association des juristes libéraux de Nouvelle-Calédonie



Isabelle Derrien (à gauche) et Emily Brighton (à droite)

Comment est né ce partenariat avec la CMA-NC et en quoi consiste-t-il?

Nous avons participé en 2016 à une journée sur la question de la transmission d'entreprise, organisée par la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie. A cette occasion, nous nous sommes rendu compte que les artisans avaient tendance à fermer leurs entreprises plutôt que de rechercher des acquéreurs. Qu'ils n'avaient pas toujours conscience que leurs entreprises avaient de la valeur, même si elles n'étaient pas structurées en EURL ou SARL. Ce constat nous a permis de réaliser que les artisans avaient un réel besoin de conseils juridiques et que ces derniers avaient souvent tendance à se rapprocher de leur Chambre consulaire avec laquelle ils entretiennent

un lien particulier. D'autre part, nous avons particulièrement apprécié de travailler avec la CMA-NC, l'équipe est dynamique, structurée et proche de ses ressortissants. Ces permanences juridiques gratuites apportent un service complémentaire aux artisans.

Pour quels sujets peut-on faire appel à un juriste?

Pour toutes les guestions liées à la vie de l'entreprise! Nous pouvons par exemple, accompagner un artisan qui verrait son chiffre d'affaires augmenter et souhaiterait passer en société. Cela peut aussi concerner la gestion du personnel à travers l'établissement d'un contrat de travail ou la mise en place d'une procédure de licenciement. En matière de droit international, nous pouvons conseiller un chef d'entreprise qui souhaiterait par exemple trouver des fournisseurs en Australie ou en Chine. Nous avons aussi une juriste spécialisée dans le droit des assurances, en cas de litiges. Nous pouvons également aider une personne qui envisage de partir à la retraite, à choisir la meilleure option pour vendre son entreprise.

Pourquoi est-il important de passer par un professionnel du droit?

C'est la garantie d'avoir des actes bien faits, bien enregistrés, et de bénéficier de renseignements fiables. Le droit du travail par exemple est très procédurier. Il faut respecter les formalités, les délais, cela demande de la rigueur. Il est risqué de reproduire un modèle de document trouvé sur Internet. En cas d'erreur, les conséquences peuvent être lourdes. En tant que professionnels du droit, nous sommes aussi en mesure de délivrer des conseils et de proposer plusieurs solutions. Au même titre que l'on fait appel à un comptable pour bien gérer ses comptes, il est important de solliciter un professionnel pour les questions juridiques. Ainsi, chacun se concentre sur ce qu'il sait faire.

Quels conseils donneriez-vous à un chef d'entreprise artisanale?

Ne pas hésiter à se renseigner, à poser des questions. Il ne faut pas rester dans son coin en supportant le poids de l'administratif. Oser déléguer ces questions à des professionnels, qui sont tenus à la confidentialité, pour mieux se concentrer sur son cœur de métier.

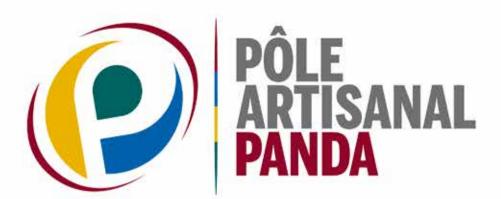
Prochaines permanences:

Les permanences sont programmées sur rendez-vous, tous les 1ers jeudis du mois à partir de 13h30, au siège de la CMA-NC à Nouméa. Planning du 1er semestre 2018 : Jeudi 1er mars, jeudi 5 avril, jeudi 3 mai, jeudi 7 juin

Permanences sur l'antenne CMA de La Foa : Le jeudi 15 mars, jeudi 12 avril et jeudi 17 mai 2018 de 13h45 à 16h30

Renseignements et rendez-vous:

Contactez Grégory Armando, responsable de l'offre de services aux entreprises Tél. 28 23 27





19 ateliers à louer

spécialement conçus pour les artisans!



80 m² à partir de 108 000 F / mois 120 m² à partir de 162 000 F / mois

Comprenant chacun sanitaires, mezzanine, 2 places de parking.



Dossier

Gestion: Faites parler les chiffres



n ce début d'année, l'heure est au bilan. Gagnez-vous votre vie ? Devriez-vous revoir vos prix ? Réorganiser votre production ? Investir dans du nouveau matériel ? Embaucher ? Négocier les délais de paiements avec vos fournisseurs ou vos clients ?

À défaut de savoir lire dans une boule de cristal, des moyens concrets existent pour vous aider à prendre les bonnes décisions.

À commencer par votre bilan comptable, ce document annuel qui révèle la santé de votre société, et dont il est nécessaire de tirer parti.

Pour compléter ce document, d'autres outils d'évaluation sont à votre disposition pour piloter votre quotidien et mettre en place des actions correctives, sans attendre les documents comptables de fin d'exercice.

Dans ce dossier, le Mag des artisans présente et décrypte les principaux documents comptables à connaître et les tableaux de bord à mettre en place. Véritables outils d'aide à la décision, ils vous permettront de mesurer la rentabilité de votre entreprise et de faire les bons choix pour l'optimiser.

Ces tableaux de bord concernent également les entreprises individuelles au régime du forfait, qui, bien qu'elles n'aient pas d'obligations comptables, sont tenues de veiller à la bonne gestion de leur activité.





Votre entreprise a le statut de société ? Trois documents composent vos comptes annuels : le bilan, le compte de résultat ainsi que l'annexe, qui intègre notamment les soldes intermédiaires de gestion (SIG).

LE BILAN

C'est une photographie à un instant T. Le bilan se décompose en deux grandes parties : l'actif et le passif. L'actif est l'image de ce que possède l'entreprise. Le passif est l'image de ce que doit l'entreprise.

ACTIF

Ce que possède l'entreprise - Besoins

PASSIF

Ce que doit l'entreprise - Ressources

ACTIF MMOBILISÉ

appelés à rester durablement dans l'entreprise

> Éléments incorporels
Fonds de commerce, brevet, ...

> Éléments corporels à leur valeur comptable : prix d'achats - amortissements pratiques Immobilier, matériels, véhicules > CAPITAUX PROPRES

destinés à rester durablement dans l'entreprise

- Apport en capital
- Comptes associés et exploitant
- Résultats non distribués et mis en réserve

TIE ILANT biens et valeurs réutilisables rapidemen

- > STOCKS Matières premières, marchandises Travaux en cours
- > CRÉANCES Compte clients
- > LIQUIDITÉS Solde compte bancaire
- > CAISSE

> DETTES

• À long et moyen terme

Crédit bancaire

> DETTES

À court terme

Créanciers dettes fiscales et sociales Fournisseurs Découvert bancaire CAPITAUX

• Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) est la somme nécessaire à l'entreprise pour payer ses charges courantes en attendant de recevoir les paiements dus par ses clients. Le BFR montre l'autonomie financière de l'entreprise à court terme puisque cet indicateur représente la somme d'argent nécessaire pour financer ses charges sans qu'elle ait besoin d'encaisser ses clients en même temps.

Le calcul:

Besoin en Fonds de Roulement = Stocks + Créances (créances clients et autres créances) - Dettes (toutes les dettes non financières) Eléments d'analyse :

Un BFR négatif est positif pour l'entreprise.

C'est le cas lorsque les créances clients et le stock sont moins importants que les dettes à court terme (fournisseurs, fiscales, sociales, ...). Cela signifie qu'elle n'aura pas de problème de trésorerie. Par exemple, en boulangerie, les clients payent comptant tandis que les fournisseurs peuvent être réglés à 30 jours.

A contrario, un BFR positif traduit un besoin de financement. Par exemple, un artisan du bâtiment qui travaille sur un marché public, paye ses fournisseurs à 30 jours mais n'est payé par son client qu'à 60 jours. Cette différence devra être financée d'une manière ou d'une autre, soit par une trésorerie suffisante pour palier à cet écart, soit par une autorisation de découvert négociée avec sa banque.

• Le Fonds de Roulement est la différence entre les capitaux permanents et l'actif immobilisé. C'est la somme dont dispose l'entreprise pour payer ses charges de fonctionnement : loyers, frais liés aux véhicules, fournisseurs, employés.... en attendant d'être payée par ses clients. Connaître son fonds de roulement permet de piloter son entreprise de manière efficace en s'assurant de la capacité de l'entreprise à couvrir ses dépenses sans avoir recours à un emprunt. Le fonds de roulement permet ainsi de financer les investissements nécessaires à l'activité sur plusieurs années.

Eléments d'analyse :

Votre fonds de roulement est supérieur à 0 : votre entreprise est en bonne santé financière. Elle couvre ses investissements sur le long terme et l'excédent obtenu couvre l'intégralité de son cycle d'exploitation (achat de matières premières, paiement des salariés...). Dans cette situation, l'entreprise dispose d'une marge de sécurité suffisante en termes de trésorerie.

Si votre fonds de roulement est inférieur à 0, l'entreprise pourrait connaître des difficultés pour financer ses dépenses courantes d'exploitation.

• La trésorerie est constituée de la différence entre le Fonds de Roulement et le Besoin en Fonds de Roulement. C'est l'argent qui reste sur les comptes bancaires ou en caisse en fin d'exercice.

LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat représente « le film de l'activité de l'année ». Il est essentiel pour connaître et analyser le résultat positif (bénéfice) ou négatif (déficit). Il renseigne sur la formation de la marge, clé de la rentabilité de l'entreprise. En d'autres termes, le compte de résultat révèle ce qui s'est passé dans l'année et mesure la rentabilité de l'entreprise. On n'y voit pas les mêmes indicateurs que sur le bilan.

	CHARGES	PRODUITS		
	> Achats consommés Achats de matières premières et marchandises destinées à l'activité (plus ou moins la variation des stocks)	 Chiffre d'affaires Vente de marchandises Prestations / Travaux Autres produits Recettes particulières hors de l'activité habituelle de l'entreprise 		
Z	Marge commercial	e ou de production	z	
D'EXPLOITATION	> Charges externes Achats et prestations facturées : Énergie, eau, locations, assurances, honoraires, entretien, sous-traitance,		PRODUITS D'EXPLOITATION	
	Valeur Ajo	outée (VA)	STIL	
CHARGES	> Charges de personnel > Impôts et taxes		PRODU	
	Excédent brut d'Exploitation (EBE)			
	> Dotations aux amortissements et provisions > Autres charges			
	RÉSULTAT D'E	EXPLOITATION		
CHARGES FINANCIÈRES	> Intérêt des emprunts > Agios	> Intérêts et revenus de placement ou de prêts consentis par l'entreprise	PRODUITS FINANCIERS	
CHA	RÉSULTAT FINANCIER			
CHARGES	> Sinistres, amendes fiscales, créances irrécouvrables	> Valeur comptable de la vente d'une immobilisation > Produits inattendus relatifs à un exercice précédent	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
CXCEP	RÉSULTAT EX	CCEPTIONNEL	PF	

RÉSULTAT NET COMPTABLERésultat d'exploitation + résultat financier + résultat exceptionnel

Dossier



LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

L'annexe intègre les Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG). Ces derniers consistent en une analyse plus détaillée et plus complète du compte de résultat. Ils fonctionnent en entonnoir, avec à chaque étape des calculs un peu plus affinés.

Les SIG comprennent plusieurs indicateurs à connaître, parmi lesquels :

- La marge de production ou marge brute = Chiffre d'affaires hors taxe (CA HT) achats de matières premières et/ou marchandises
- La valeur ajoutée = CA HT (achats de matières premières et/ou marchandises + charges externes telles que frais de déplacement, de téléphone, d'essence, frais bancaires, petit outillage...)
- O L'excédent brut d'exploitation (EBE) = CA HT (achats de matières premières et/ou marchandises + charges externes + impôts + charges de personnel)
- Le résultat d'exploitation (REX) = CA HT totalité des charges d'exploitation

«La hausse du chiffre d'affaires ne suffit pas pour considérer que l'année a été faste, souligne Grégory Armando, responsable de l'offre de services à la CMA-NC. Il faut aussi analyser l'évolution des charges. D'où l'importance de regarder les indicateurs tels que les SIG (marge de production, valeur ajoutée, excédent brut d'exploitation...), de suivre leur évolution d'une année sur l'autre, et de les interpréter. Il peut

par exemple y avoir une augmentation du CA. Mais si les matières premières ont augmenté plus que proportionnellement, on aura vendu plus, mais moins bien. Cela nécessitera alors une analyse pour comprendre cette évolution. »

« Bien maîtriser ces éléments permet d'échanger plus sereinement avec son banquier, en parlant le même « langage », que ce soit lors de votre point annuel avec votre conseiller ou dans le cadre d'une demande de financement, poursuit l'agent de la CMA-NC. Cela représente également un intérêt lors de la vente de son entreprise pour être en capacité d'expliquer au repreneur la situation économique et financière de la structure ».

« Par ailleurs, il est important de ne pas attendre les comptes annuels pour faire le point, car ils n'ont lieu qu'une fois par an ! Pour ce faire, je conseille de mettre en place des tableaux de bord pour piloter l'entreprise au quotidien. »

Entreprise individuelle au forfait

piloter leur entreprise.

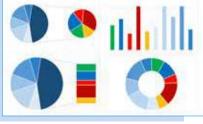
Les professionnels exercant à leur compte n'ont pas d'obligation de faire appel à un comptable et d'établir un bilan. Cependant, il est indispensable de mettre en place des tableaux de bord pour

bonnes raisons de créer

un tableau de bord

- Un tableau de bord est l'élément sans leguel toute démarche d'amélioration est impossible. On ne peut pas améliorer ce que l'on ne mesure pas!
- Un tableau de bord réduit le temps nécessaire à la prise de décisions
- Un tableau de bord permet d'enclencher des actions correctives sur le champ

Les conseillers de la CMA aident **GRATUITEMENT les artisans** à construire leurs propres tableaux de bord. Il n'y a pas de tableaux de bord types, l'intérêt est de les personnaliser et de les adapter à l'activité!



INDISPENSABLE TABLEAU DE BORD!

Le tableau de bord est un outil de pilotage permettant de suivre régulièrement les objectifs et les résultats de l'entreprise. Grâce à lui, vous connaissez à tout instant la situation de l'entreprise : objectifs, recettes, dépenses, stock...

« Fini les surprises comme « je pensais avoir 6 mois de trésorerie mais je n'en ai que 2 » ou « impossible de répondre aux dernières commandes, je n'ai plus de stock ! », étaye Grégory Armando. Grâce à des indicateurs stratégiques que vous suivez dans la durée, voire en temps réel, vous assurez sereinement et efficacement la gestion de votre entreprise. Pour être pertinent, votre tableau de bord doit être personnalisé, chaque indicateur doit correspondre à votre activité. On trouve par exemple dans les indicateurs de performance, les clients en cours ou à venir, le chiffre d'affaires, la masse salariale, la marge, le bénéfice net, les réclamations clients... Et parmi les indicateurs de pilotage : la trésorerie, la prospection clients, le stock de matières premières et/ou de produits finis, les dépenses à venir... »



• Lummieupannance Photos: Eric Aubry

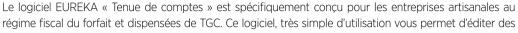
Dossier

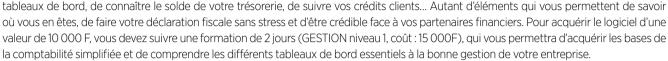






Mes comptes en 1 clic!





Pour plus d'informations, contactez la CMA au 28 23 37

Une formation en gestion, adaptée à l'entreprise artisanale, est dispensée par le Centre de formation de l'artisanat (CFA) à Nouméa, et également dans les antennes de la CMA à Poindimié, Koné, Koumac, La Foa et Panda. Deux niveaux sont proposés.

La formation GESTION Niveau 2 est un stage de 16 heures sur 2 jours (7H30 à 16H30) qui vous permettra d'effectuer des opérations courantes conduisant à l'élaboration du bilan et du compte de résultat, mais aussi de comprendre et d'évaluer la santé financière de votre entreprise.

Tarif ressortissants CMA-NC: 15 000 F

Contenu de la formation :

A / INTRODUCTION ET RAPPELS

- > Qu'est-ce qu'un compte de résultat ?
- > Les différents comptes de charges
- > La prise de décision de gestion : comment optimiser sa rentabilité

B/OUTILS D'ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT ET NOTION DE GESTION PRÉVISIONNELLE

- > Les Soldes Intermédiaires de Gestion
- > Le seuil de rentabilité

Zoom sur la formation GESTION niveau 2

C / COMPRENDRE ET ANALYSER SON BILAN

- > Quelles informations se trouvent dans mon bilan?
- > L'organisation du bilan et son découpage?

D/LE STOCK

- > Pourquoi?
- > Les enjeux de la gestion de stock
- > Les règles d'inventaire
- > Les ratios de roulement de stock

E / LA TRÉSORERIE

- > Les enjeux d'une trésorerie selon l'activité exercée
- > Modèle et utilisation d'un plan de trésorerie
- > Calcul du fonds de roulement selon les activités, identifications d'alertes

F / FONDS DE ROULEMENT

- > Pourquoi?
- > Dans quels cas utiliser ces ratios?

" Elle l'a dit..."

Conjointe d'artisan, Denise Vincent a suivi en 2017 les formations devis factures Eureka ainsi que GESTION 1 et GESTION 2. « Mon mari a une entreprise de collecte de déchets et de transports de matériaux sur Boulouparis. A l'aise avec les chiffres, il se débrouillait tout seul jusque-là, mais avec le développement de son activité, il m'a demandé de le seconder pour l'administratif. Je n'avais jamais fait de comptabilité ou de gestion avant, je suis institutrice à la retraite depuis 20 ans. Les formations Gestion 1 et 2 ont été très intéressantes, j'ai appris beaucoup de choses et l'animatrice a été formidable! J'avais beaucoup de réticences car j'avais peur de ne pas être à la hauteur, je n'avais aucune base dans ces domaines, mais je m'en suis finalement bien sortie pour la mamie que je suis, j'étais la plus âgée du groupe. En 2018, l'entreprise individuelle de mon mari passe en SARL. Je compte bien mettre en application tout ce que j'ai appris. »





ARTISANS
LA SMABTP VOUS ACCOMPAGNE

ET VOUS PROPOSE

UN CONTRAT D'ASSURANCE

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

ADAPTÉ À VOS BESOINS

Garantissant les risques auxquels vous êtes exposés

Du fait de vos activités professionnelles

En cas de dommages causés aux tiers, par vous ou vos préposés

Également garanties : décennale, tous risques chantier, bris de machine



Immeuble Odéon 2002 - 23, route de l'Anse Vata BP 234 - 98845 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie Tél. : 25 90 25 - Fax : 27 36 31 - Mail : smabtp@canl.nc



Ça vous concerne

TGC Services

Vous exercez une activité dans le secteur des Services avec un chiffre d'affaires supérieur à 7,5 millions Cfp, vous êtes redevable de la Taxe Générale sur la Consommation (T.G.C) depuis le 1er avril 2017. Voici quelques informations sur l'application de cette nouvelle taxe dans votre activité.

Activité/Produits	Taux
- Ambulances : Trajet faisant l'objet d'une prise en charge CAFAT	Exonération
 Transport de personnes (Taxi, VLC) Ambulances (trajet ne faisant pas l'objet d'une prise en charge CAFAT) Activité de nettoyage si le client est un bailleur social Pièces détachées de mécanique provenant des casses 	Taux réduit (0,25%)
Tous les services (coiffure, esthétique, laverie, mécanique, remorquage, réparation d'ordinateurs, services administratifs divers) à l'exception de ceux qui sont au taux réduit	Taux spécifique (0,35%)
Les produits de parfumerie et de la cosmétique, pièces détachées de mécanique importées	Taux supérieur (1%)

Il faut désormais faire figurer sur vos factures le montant de TGC à payer et, pour chaque taux, le total hors taxe et la taxe correspondante. La TSS reste applicable dans les mêmes conditions pendant toute la période de marche à blanc. Voici un exemple concret : Vous exercez une activité en salon de coiffure et vous facturez une prestation à 10 000 F HT et la vente d'un produit de coiffure à 6 000 F HT. L'activité de coiffure est taxée au taux spécifique, soit 0.35% pendant la marche à blanc, et la vente de produits de cosmétique est taxée au taux supérieur, soit 1% pendant la marche à blanc. Ci-contre la facturation qui devra être établie du 1er avril 2017 au 30 juin 2018.

	Montant de la prestation	Base d'imposition	Taxe
Prestation de coiffure Ventre de produits de cosmétique	10 000 6 000		
Total HT	16 000		
T.S.S (5%) T.G.C (0.35%) T.G.C (1%) Total Taxes		10 000 10 000 6 000	500 35 60 595
Total TTC	16 595		

Les déclarations ainsi que le paiement de la taxe s'effectuent tous les trimestres et doivent parvenir à la Direction des Services Fiscaux au plus tard le 30 du mois suivant la période concernée (le 30 avril, le 31 juillet, le 31 octobre et le 31 janvier). Pour ceux qui s'acquittent de leur déclaration par voie électronique, c'est le 14 du mois suivant. Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 200 millions cfp, la déclaration doit être mensualisée.

Pour vos prestations de services (prestation de coiffure, d'esthétique, de transport, de réparation etc...), la déclaration

porte sur toutes les opérations pour lesquelles vous avez encaissé le montant de la facture, des acomptes ou des avances, lors du trimestre précédent.

Pour vos livraisons de biens (les produits de parfumerie et de la cosmétique, les pièces détachées de mécanique neuves ou d'occasions etc..), la déclaration porte sur toutes les opérations pour lesquelles vous avez émis une facture lors du trimestre précédent.

La loi prévoit une option pour les débits pour les prestations de services. Dans ce cas, le mode de fonctionnement est le même que pour les livraisons de biens. Dans certains cas, l'option est intéressante afin de simplifier votre suivi comptable. Elle vous permet en effet de déclarer les prestations de services et les livraisons de biens au même moment (à la facturation).

+d'infos:

RDV sur le site www.tgc.nc et sur www.cma.nc rubrique TGC. N'oubliez pas que la CMA est là pour vous accompagner. Des formations gratuites sur la TGC sont toujours dispensées au siège et dans toutes nos antennes.

Nouveaux locataires au pôle artisanal Panda

Trois nouvelles entreprises se sont installées sur le pôle artisanal de la ZAC Panda à Dumbéa. Un emplacement stratégique, aux portes de Nouméa, doté d'ateliers équipés à des prix attractifs. Sept docks sont encore disponibles à la location.

Priorité aux artisans des secteurs du bâtiment et de la production

Sorti de terre en 2014, le pôle artisanal Panda accompagne le développement économique et urbain de cette zone, vouée à être desservie par le futur Néobus. Il offre également une solution aux artisans en particulier ceux exerçant dans les secteurs du bâtiment et de la production qui peinent à trouver des locaux adaptés à leurs activités.

Des docks tout équipés

Le pôle compte 19 docks, dont 14 ateliers de 83 m² et 5 de 120 m², loués entre 108 000 Fcfp et 162 000 Fcfp par mois. Chaque atelier est équipé d'une mezzanine de 42 m², à usage de bureau ou stockage léger, d'une salle d'eau et de WC accessibles aux personnes à mobilité réduite, d'un chauffe-eau solaire, de deux places de parking pour des véhicules utilitaires, dont l'une peut être utilisée pour le déchargement de containers 20 pieds, d'une installation et alimentation en électricité, d'un réseau téléphonique et d'une alimentation en eau, ainsi que de volets roulants électriques et de portes métalliques.

Sur place, la nouvelle antenne de la Chambre de métiers et de l'artisanat ouverte en 2016 offre un panel de services accessibles aux artisans pour faciliter leur quotidien : formalités d'entreprise (inscriptions au Répertoire des métiers, modifications, radiations, etc.), réunions d'information sur des thèmes divers, permanences de partenaires, stages, formations mais aussi accès aux photocopieurs, à la wifi, à la documentation, possibilité de location de salles...

Pour tout renseignement et visite : Antenne CMA-NC de Panda 24 32 62 ou Agence Caillard et Kaddour 24 21 13

L'antenne CMA de Panda est ouverte le lundi et vendredi de 7H30 à 12H, le mardi, le mercredi et le jeudi de 7H30 à 12H et de 13H à 16H30.

Nouveaux arrivants sur la ZAC Panda

« Nous développons depuis 2014 plusieurs activités : l'adduction d'eau potable, la recherche de fuites, le VRD, et nous sommes certifiés Eloy Water pour l'installation de stations d'épuration dont nous assurons aussi le suivi (contrôles, analyses...), explique Teddy Trele, le directeur d'Hydro environnement. Avant de nous implanter sur la ZAC Panda avec mes 3 employés, en octobre 2017, nous étions à l'étroit dans des bureaux qui étaient peu adaptés à notre activité. Nous avions besoin de nous structurer pour mieux travailler. Maintenant, nous sommes bien installés, nous pouvons entreposer notre matériel et disposons d'une place de stationnement pour notre camion hydro-cureur qui pompe les fosses septiques. »

CEL'aventure conçoit et fabrique une gamme de cellules habitables (mobilier, literie, cuisine, sanitaires...) amovibles, à poser sur les pick-up. « Nous avions besoin d'un atelier propre et présentable, où l'on puisse accueillir notre clientèle, explique Stéphane Bories, co-gérant de l'entreprise. Nous avons d'abord cherché sur Ducos jusqu'à ce que l'on trouve ce dock



Stéphane Bories (à gauche)et Alexandre Makloufi (à droite), co-gérants de Cel'aventure.

sur la ZAC Panda dans un complexe neuf. C'est important pour nous d'ouvrir notre atelier pour montrer nos moyens de production. Nous tenons à mettre en avant notre fabrication locale pour nous démarquer des produits d'importation. D'autre part, comme nous proposons des cellules sur-mesure, il est nécessaire que le client vienne choisir ses aménagements et constate que nous assurons aussi l'entretien et le SAV. »

« Syrius Solar Nouvelle-Calédonie est la filiale d'une entreprise française spécialisée dans la fabrication et la pose de chauffe-eau solaires sur la métrople et sur les DOM-TOM, explique Laurent Fischer, le directeur de l'agence. D'ici le mois de février 2018, nous assemblerons les chauffe-eau dans notre atelier sur la ZAC Panda. Nous avons choisi de



Laurent Fischer directeur de l'agence Syrius Solar Nouvelle Calédonie

nous implanter sur ce pôle artisanal de la CMA car son emplacement est stratégique. De là, nous pouvons rayonner sur Nouméa et en brousse. Nous arrivons dans un dock tout équipé et cela change tout! Nous avons l'eau, l'électricité ainsi qu'une salle de bain pour les employés, c'est rare! Pour une entreprise en démarrage, c'est le top! On n'a pas besoin de faire d'investissements supplémentaires pour s'installer. L'accès aussi est pratique, on peut se faire livrer des containers sans problème. Le prix est également très intéressant et enfin le bail est très flexible! »

Santé/Sécurité/Environnement

Artisans, participez à la valorisation de textile usagé!

Un appel à manifestation d'intérêt est lancé dans le cadre du développement de la filière du textile usagé, par les associations caritatives Société de Saint Vincent de Paul, la Croix Rouge et le Secours Catholique, avec le soutien de la direction de l'environnement de la province Sud et des collectivités locales.

L'objectif est d'identifier un ou plusieurs acteurs économiques intéressés par tout ou partie du flux de textile usagé collecté et trié par les associations. Il s'agit de textile déposé en bornes d'apport volontaire et collecté par les associations sur le territoire de la Province Sud.

Votre activité artisanale nécessite peut-être l'usage, le ré-emploi ou la transformation de textiles, et ce flux peut vous intéresser. Il peut être mis à disposition avant, ou bien après tri et séparation des différentes matières.

Le flux trié est disponible selon les fractions suivantes :

- Linge et textile pouvant être destinés à un usage vestimentaire de seconde main,
- Linge et textile pouvant être destinés à un usage de seconde main suite à réparation ou préparation au réemploi,
- Textile en coton blanc ou couleur pouvant être destiné à la fabrication de chiffons.
- Chiffon en coton, blanc ou couleur pouvant être destiné à un usage en nettoyage ou autre.
- Rebus textiles composés de linge non réutilisable pour un usage à définir,
- Rebus de textiles synthétiques pour un usage à définir.

Les modalités et tarifs de mise à disposition des flux sont à définir en fonction :

- Du flux à valoriser.
- Des quantités souhaitées,
- Des éventuelles opérations de préparation qui pourraient être confiées aux associations.

+ d'infos

Envoyez vos demandes par mail à : Nicolas CASENOBAS, Calédonie Bureau d'Etudes cbe.casenobas@vahoo.fr

Les entreprises ou organismes intéressés par tout ou partie des flux sont invités à se faire connaître en précisant :

- O L'objet social du demandeur ainsi que ses activités principales,
- Le flux qui conviendrait à leur usage,
- O La quantité estimée nécessaire à leur usage,
- Le mode d'utilisation ou de valorisation envisagé.



Savoir-Faire

Rhabilleuse du temps

Parcours

« Mon grand-père et mon père étaient horlogers. Toute petite, j'allais dans leur atelier, je manipulais les cadrans, j'adorais ça. Comme on dit chez nous, « c'est dans les gènes ! ». J'ai appris le métier à l'école de Morteau, dans le Doubs, près de la frontière Suisse. J'ai fait mon apprentissage dans l'atelier familial, j'ai été la dernière apprentie que mon père a formée. » Mariée à un calédonien, Madame Levenchaud suit son époux sur le Caillou. « Auparavant, j'ai formé ma petite sœur qui a pris ma place à l'atelier et je suis venue à Nouméa avec mon mari et mes outils. J'ai travaillé dans la bijouterie horlogerie de feu M. André Gaspard pendant quelques années, puis je me suis mise à mon compte. Mon premier local était rue de l'Alma avant que je ne m'installe il y 5 ans rue Galliéni. »

Dans son atelier de la rue Galliéni, à Nouméa, Jacqueline Levenchaud « rhabille » les montres. Elle remet en marche ces témoins du temps, objets particuliers auxquels on accorde encore une forte valeur affective.

Les premiers horlogers seraient apparus en Orient au IXème siècle. En l'an 1000, le Pape Sylvestre II perfectionne les horloges mécaniques qui viennent remplacer les clepsydres¹ et les horloges à eau. Le XVIIème siècle, marque l'essor de l'horlogerie avec la création de la pendule et ses systèmes oscillants étudiés par Galilée. En 1675, Huygens crée le ressort à spirale qui implique la création des « micro pendules », autrement dit, la montre.

Pour Jacqueline Levenchaud, l'horlogerie est une affaire de famille. L'artisane est la 3^{ème} génération à exercer ce métier qui requiert concentration et minutie. « Je suis « docteur de la montre »

> comme m'a dit un jour un client, d'autant plus que je porte une blouse blanche quand je travaille (...) Lorsqu'un client me confie une montre à laquelle il tient beaucoup, je dois être très vigilante en l'ouvrant ».

Depuis une quarantaine d'années à Nouméa, l'artisane révise et répare les montres dont certaines appartiennent aux petits-enfants de ses premiers clients. « J'ai fait mon apprentissage dans les années 60 sur les montres mécaniques que l'on remonte à la main ou de manière automatique avec les mouvements du poignet. Ces montres se réparent, il suffit de les démonter et de changer la ou les pièces défectueuses. S'il y a vraiment trop de dégâts, on change le mouvement ».

« Lorsqu'il avait 14 ans, mon père a fabriqué de ses mains une comptoise en miniature. Je l'ai toujours dans mon atelier, j'y tiens beaucoup. Si on lui avait dit à cette époque qu'il aurait une fille qui deviendrait horlogère à Nouméa... »



Le mouvement, c'est « l'intérieur de la montre, ce qui permet de la faire marcher. C'est comme un moteur dans une voiture. Il comprend au moins trois rouages, voire 4 ou 5 s'il y a une trotteuse, la date du jour... Ce sont ces roues qui permettent de faire bouger les aiguilles. Il existe plusieurs types de mouvements : suisse, japonais, français, chinois... D'ailleurs, le terme exact pour qualifier un artisan sachant réparer tout type de mouvements n'est pas horloger mais rhabilleur en horlogerie ».

Au cours de sa carrière, la rhabilleuse-horlogère a dû s'adapter à l'arrivée des montres à quartz et des montres numériques. « Beaucoup de jeunes se sont alors détournés du métier, déplore l'artisane. Maintenant, en France, on manque d'horlogers! ». Alors même que les montres mécaniques reviennent à la mode... « Surtout chez les grandes marques, précise Mme Levenchaud. De fait, les gens qui avaient des montres de collection les ressortent et me les amènent en révision ».

Le retour des montres mécaniques n'est pas pour lui déplaire. « En ce moment, je suis sur une montre choquée, je cherche la panne. Je suis frustrée car je voudrais savoir d'où elle vient ». La rhabilleuse pourrait se contenter de changer le mouvement, mais tout l'enjeu est dans la quête... « C'est ça qui est intéressant, de chercher, c'est la base de ma formation, je me régale quand je fais ça! »

Après toutes ces années penchée sur les rouages, Jacqueline Levenchaud lève un peu le pied. « Je travaille encore tous les matins. J'aime beaucoup ce que je fais, je ne me vois pas arrêter du jour au lendemain... »

¹ Instrument datant de l'Antiquité, permettant de mesurer le temps qui s'écoule, avec de l'eau.

Atelier de réparations de montres, 32 rue du Général Galliéni à Nouméa (1er étage)

Tél.: 26 28 65. Ouvert de 7h45 à 12h30.

Savoir-Faire

Créatrice de jardins aquacoles

Parcours

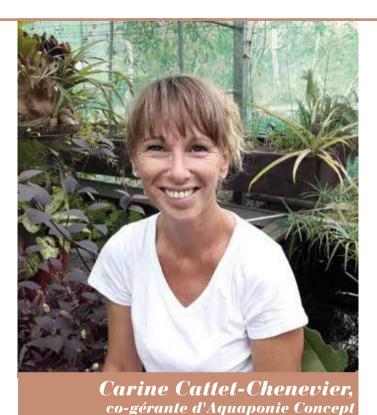
Commerciale puis responsable de magasin, Carine Cattet-Chenevier décide il y a quelques années avec son époux d'acheter un terrain agricole dans la vallée de Nekou à Bourail pour y planter un verger et y créer une pépinière. « Je voulais quitter Nouméa, me rapprocher de la nature et j'avais besoin d'un terrain pour mes trois chevaux », explique la cavalière confirmée. C'est en imaginant un bassin à poissons au pied d'un mur végétal qui décorerait sa maison que Carine découvre l'aquaponie. « Depuis, nous nous sommes passionnés pour ce système de culture avec mon mari », co-gérant de la société. « Cela fait plus de trois ans qu'on l'expérimente et bientôt deux ans que nous avons développé l'activité pour répondre à la demande, en parallèle de la pépinière et de l'aménagement paysager. Je m'occupe des plantes et des poissons, et Frantz de la réalisation des bassins, des bacs de culture et de la mise en œuvre du système d'irrigation. Depuis l'année dernière, grâce à une aide à la première embauche, nous avons recruté un salarié ». Aujourd'hui, l'entreprise artisanale travaille pour les particuliers, les établissements scolaires, les restaurants...

Encore peu connue, l'aquaponie est un système de culture vertueux qui permet d'élever des poissons ou des crustacés tout en cultivant des plantes ou des légumes. L'entreprise artisanale Aquaponie Concept, basée à Bourail, fabrique des installations sur-mesure, du simple aquarium associé à un bac à plantes d'ornement au bassin d'écrevisses en symbiose avec un mini potager.

« Cette méthode de culture est ancestrale, rappelle Carine Cattet-Chenevier, elle daterait des Incas qui cultivaient sur les cours d'eau, des légumes sur des îles artificielles flottantes. En Chine aussi, un système ingénieux faisait cohabiter la culture du poisson et celle du riz. L'aquaponie est encore pratiquée en Asie et elle fait l'objet d'un regain d'intérêt surtout chez les anglo-saxons ».

Le principe? « Ce sont les déchets produits par les poissons qui nourrissent les plantes qui, elles, purifient l'eau des poissons. L'eau se nettoie automatiquement. Le bac de culture remplace le filtre de l'aquarium ou du bassin, on appelle cela un filtre biologique. On recrée un écosystème, 100% écologique, sans engrais ni pesticides. Le poisson devient le jardinier! », explique Carine Cattet-Chenevier.

Un cercle vertueux qui présente plusieurs avantages, « ce système réutilise l'eau en circuit fermé grâce à une pompe et limite donc la consommation d'eau, ce qui est particulièrement intéressant dans les zones arides. Il n'y a pas besoin de beaucoup d'espace au sol, on peut planter serré : utile en milieu urbain ! C'est aussi un moyen de cultiver, facilement et sans effort. Cette culture demande peu d'entretien, elle



est particulièrement accessible aux personnes en mobilité réduite et est accessible à tout âge ». D'ailleurs, l'entreprise a déjà équipée d'aquariums et d'un bassin plusieurs établissements scolaires à Bourail, Koné, Népoui et Dumbéa. « C'est un outil pédagogique formidable, les enfants peuvent suivre l'évolution de la croissance des plantes, la naissance des poissons qu'ils nourrissent, ils adorent ça! »

« À la maison nous avons deux bassins, dans l'un d'eux nous élevons des écrevisses. Au-dessus, nous avons déjà cultivé de la menthe, de la salade, des tomates, des haricots, des aromates, des courgettes, des choux, des fraises, des cornichons...»

Pour un aquarium ou un bassin d'ornement, qui garde une qualité esthétique, « comme un tableau animé », il est néanmoins préconisé d'y élever des poissons qui contrairement aux écrevisses ne mangent pas les plantes aquatiques.

L'entreprise propose des aquariums, des bassins à partir d'1m² pour les balcons, (si ces derniers peuvent en supporter le poids) et des systèmes de bassins plus élaborés de toutes formes, enterrés ou hors sol, pour les jardins. « Nous nous adaptons à la demande et au budget de nos clients. Nous menons l'étude de faisabilité en fonction du lieu, des plantes ou des légumes souhaités et de leurs systèmes racinaires, nous élaborons le système d'irrigation selon le volume d'eau et confectionnons les bacs de manière artisanale et décorative ».

Sur ce même principe de filtration par les plantes, l'entreprise souhaiterait proposer à terme, des piscines naturelles, « ce serait une suite logique dans notre démarche ».

Page Facebook: Aquaponie Concept - Tél.: 78 67 86



TOUS les services adaptés à vos besoins professionnels



L@GOON **ENTREPRISES**



CONNECTIVITÉ



I.S.R.E



HÉBERGEMENT



STOCKAGE & SAUVEGARDE



CLOUD





PROFESSIONNELS

OPTIMISER SA TRÉSORERIE

avec le Compte Excédent Professionnel



Avec le Compte Excédent Professionnel, la BNC vous propose de rémunérer en toute sécurité vos excédents de trésorerie, disponibles à tous moments.





